

Résumé de la recherche doctorale

Pierre de Saint-Phalle (IEPHI-CWP-UNIL / PARIS I PANTHEON-SORBONNE UMR8103) 2017

Les emprunts étatiques sont un objet complexe d'étude à la frontière entre le droit (la créance est un contrat), l'économie (l'emprunt est un flux financier), la science politique (l'emprunt fait partie des stratégies financières gouvernementales) et l'histoire (les crises de dettes publiques sont récurrentes depuis trois siècles). Ce que l'on nomme souvent « dettes publiques » agit sur la répartition des richesses au sein des sociétés, sur la forme et l'action de l'Etat, et, après en avoir été le premier produit, reste un élément central des marchés financiers.

Les auteurs qui se penchent sur le sujet depuis le XVIII^{ème} siècle, notamment les Ecossais David Hume et James Steuart, reconnaissent l'impossibilité de prévoir ou même concevoir l'ensemble des conséquences possibles pour la société de l'apparition et du développement des emprunts étatiques. Pourtant, une fois cette précaution prise, des discours à vocation savante sont construits pour orienter et informer sur les mesures à prendre : diminuer les emprunts ou les augmenter, sous quelle forme emprunter, jusqu'à quel point il faut rembourser, et quand il deviendrait nécessaire de les annuler. La recherche de la « limite souhaitable » de l'emprunt est toujours d'actualité en économie politique.

On a annoncé que l'emprunt pouvait détruire une nation, ou au contraire que le système d'emprunt étatique avait été le promoteur et la raison de la diffusion des libertés publiques. Le débat intellectuel, l'organisation institutionnelle et les débats politiques à propos de la nature et des effets de l'emprunt étatique ont grandement évolué en trois siècles, mais semblent posséder une trame persistante : la mobilisation de principes reconnus comme centraux aux régimes politiques, soit pour condamner, soit pour louer l'emprunt étatique. S'il s'agit d'une institution, c'est l'une des plus anciennes, située au cœur des finances publiques et des marchés financiers.

Historiens, philosophes, économistes et sociologues ont abordé l'emprunt étatique comme objet d'étude, chaque discipline l'a traité selon son prisme, selon ses critères de validation ou ses critères de preuve. La richesse des travaux réalisés sur ces trois crises (France 1789, Allemagne 1919 et Europe 2010) permet aujourd'hui d'en dégager les spécificités, les similitudes et les différences. La thèse a pour but une comparaison à la fois de la façon dont le phénomène de la crise de dette est pensé et théorisé, de la configuration des institutions qui sont en charge de la résoudre, et du comportement des acteurs en relation avec leur intérêt.

L'altérité entre les contextes n'est pas si forte qu'elle ne puisse déboucher sur une connaissance nouvelle, si ce n'est une perspective nouvelle, de cet objet désormais au cœur des discours de légitimation des politiques dites « d'austérité » ou « de rigueur » en Europe et au-delà.